

Points de vue rapides de l'IPEN pour l'IP4.2 de la SAICM

En septembre 2023, la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC5) se réunira à Bonn pour convenir de l'instrument « Au-delà de 2020 » pour une nouvelle Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). L'objectif consistant à réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie n'a pas été atteint en 2020, le nouvel instrument devrait prévoir des mesures plus ambitieuses et plus rapides pour réduire au minimum les effets néfastes de l'exposition aux produits chimiques et aux déchets toxiques, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'évaluation indépendante de la SAICM et des recommandations qui en ont découlé.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est le seul accord international qui aborde l'ensemble des problèmes sanitaires et environnementaux connues ou nouvellement découverts, liés à la production et à l'utilisation des produits chimiques. Parmi les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs aux produits chimiques et aux déchets, SAICM est celui qui a le champ d'application le plus large pour traiter l'ensemble des problèmes, mais il est soutenu par un financement rare et inadéquat.

Documents de référence

La réunion de l'IP4 a eu lieu du 29 août au 2 septembre 2022 à Bucarest, en Roumanie. Le point de départ de la reprise des négociations était le document final de la troisième réunion du processus intersessions en 2019, et le principal résultat de l'automne dernier était un « [texte unique consolidé des coprésidents](#) ». Voici quelques autres éléments de contexte pertinents pour les négociations:

- [Ordre du jour provisoire annoté de l' IP4.2](#)
- [Perspectives mondiales sur les produits chimiques II : de l'héritage aux solutions innovantes](#)
- [Earth Negotiations Bulletin Rapport de synthèse de l'IP4](#)
- [Points de vue rapides de l'IPEN sur l'IP4](#)
- [Rapport d'évaluation sur les sujets préoccupants](#)
- [Documents de travail et d'information de l'IP4](#)
- [Résolution 5/7 de l'ANUE sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets](#)
- [Évaluation indépendante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques \(Résumé\)](#)

Développements positifs de l'IP4 et suivi nécessaire à IP4.2:

- La réunion en présentiel et la négociation du nouveau texte ont contribué à renforcer l'appropriation et la dynamique du processus après la pandémie.
- La forte participation des organisations de la société civile a considérablement amélioré les résultats et la légitimité de la réunion.
- Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de l'IP4 sur les objectifs, notamment ceux visant à établir un code de conduite pour les produits chimiques industriels, l'élimination des pesticides extrêmement dangereux dans l'agriculture, l'information sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et l'internalisation des coûts.
- Des principes, dont la reconnaissance du droit à un environnement sain, ont été inclus à l'IP4 avec le soutien de plusieurs parties prenantes.
- Plusieurs propositions de texte qui soulignent la nécessité de générer des fonds et de rendre opérationnel le pilier de la participation de l'industrie de l'approche intégrée du financement du domaine des produits chimiques et des déchets ont été examinées de manière détaillée par toutes les parties prenantes et incluses dans le texte de l'IP4.

Cadre habilitant

Entre autres, l'objectif de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets d'ici 2020 n'a pas été atteint, en raison d'un manque d'engagement de la part de tous les gouvernements et de toutes les parties prenantes, mais aussi d'un manque cruel de financement durable, prévisible et accessible. À l'avenir, l'instrument « Au-delà de 2020 » devra s'appuyer sur un cadre favorable à long terme amélioré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, conformément aux résolutions 1/5 de l'Assemblée des Nations unies pour l'Environnement (ANUE) sur les produits chimiques et les déchets, 2/7 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et 3/4 sur l'environnement et la santé. En outre, l'instrument devrait s'aligner sur les récentes résolutions 4/8 et 5/7 de l'ANUE sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, reflétant une approche fondée sur le cycle de vie et la nécessité de parvenir à une production et une consommation durables.

Recommandations de l'IPEN pour l'amélioration du texte des coprésidents

Lors de l'IP4 à Bucarest, la reprise des négociations a abouti à un « [Texte unique consolidé des coprésidents](#). » Bien que des progrès aient été réalisés, il existe un certain nombre de lacunes importantes qui devraient être comblées, notamment :

- **Un énoncé des besoins qui explique pourquoi il est important de lutter contre les produits chimiques**

Un texte introductif devrait expliquer pourquoi il est urgent de disposer d'un nouvel instrument de la SAICM. En particulier, un exposé des besoins devrait mettre en évidence :

- Que des études scientifiques ont démontré comment nous avons franchi les limites planétaires pour la production de produits chimiques et de plastiques (entités nouvelles), et que la SAICM devrait être un instrument important pour inverser cette tendance.
- Comment l'exposition à des produits chimiques dangereux, tels que les perturbateurs endocriniens qui menacent sérieusement la capacité des humains à se reproduire, pose déjà des problèmes significatifs et mesurables à la santé humaine.

-Que la production de produits chimiques devrait doubler d'ici à 2040 et qu'il est urgent de freiner la production de produits chimiques dangereux et de passer à des matières premières sans combustibles fossiles.

-Que la dégradation et la pollution de l'environnement, ainsi que la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets, ont des conséquences négatives, directes et indirectes, sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, notamment le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'eau et à l'assainissement, le droit à l'égalité et à la non-discrimination ; et le droit au logement. L'absence de mesures efficaces pour limiter les effets nocifs de l'exposition aux substances dangereuses sur la santé et le bien-être de l'homme constitue une violation des obligations légales des États de respecter, protéger et réaliser tous les droits de l'homme, y compris le droit à un environnement sain, tel que reconnu par la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2022. Cette résolution a été adoptée avec le soutien sans précédent de 161 pays, sans aucune voix contre sa reconnaissance.

- **Un champ d'application complet et la reconnaissance des principes directeurs**

Il n'y a toujours pas d'accord sur le périmètre d'application et sur les principes fondamentaux de l'instrument. Le texte devrait :

- Définir le périmètre d'application de l'instrument afin d'inclure la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie (tous les déchets), conformément à [l'ODD 12.4](#), qui appelle à parvenir à « la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie ». [non souligné dans l'original]
- S'appuyer sur des principes clairs : le principe de précaution, le principe de substitution, le principe de prévention, le principe d'intégration et le principe du pollueur-payeur.
- Être animé par l'engagement à contribuer à la réalisation du droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable, tel que reconnu par la résolution [A/76/L.75](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), et en protégeant le droit d'accès à l'information sur les produits chimiques et leur utilisation.

- **Une vision ambitieuse et des objectifs stratégiques spécifiques et cibles spécifiques**

Lors de l'IP4, les négociations se sont concentrées sur les cibles, sans finaliser ni convenir d'une vision ambitieuse ou d'objectifs stratégiques clairs qui devraient guider la formulation des cibles et des indicateurs. Lors de l'IP4.2, les parties prenantes devraient convenir d'une vision **ambitieuse et intemporelle pour parvenir à une planète sans substances toxiques**. En outre, les objectifs stratégiques devraient clairement identifier le défi à relever et guider la fixation des cibles et des indicateurs plutôt que le contraire. Chaque cible devrait être axée sur les résultats et sur la réduction des dommages plutôt que sur les processus. En outre, les objectifs doivent être mesurables au moyen d'indicateurs et de jalons. Par exemple, une cible et un indicateur pourraient être « L'élimination des pesticides extrêmement dangereux dans 30 pays d'ici 2025 ».

- **Intégrer dans le nouvel instrument les questions politiques émergentes existantes et d'autres sujets de préoccupation**

Dans le cadre du groupe thématique sur les dispositions institutionnelles, les parties prenantes ont progressé sur la manière d'identifier et de traiter les futurs sujets de préoccupation.

Cependant, le nouveau cadre doit expressément inclure les nouvelles questions de politique générale actuelles et d'autres sujets de préoccupation qui ont déjà été convenus par plus de 100 gouvernements dans le cadre des précédentes CIGPC. La SAICM sera close avec l'entrée en vigueur du nouvel instrument et, à ce jour, les questions émergentes existantes n'ont pas été traitées de manière adéquate. Ainsi, ne pas les incorporer expressément dans le nouvel accord, signifierait que le travail sur ces questions s'arrêterait et tous les travaux antérieurs seraient ainsi perdus. Dans le cadre du futur instrument, ces questions devraient être traitées immédiatement par le biais des plans d'action visant à réduire ou à éliminer les risques qui leur sont associés, comme le préconise instamment la [résolution 5/7 de l'ANUE](#) adoptée le 2 mars 2022. Pour renforcer rapidement l'action sur ces questions, le nouvel instrument devrait identifier la voie à suivre pour l'action des nouvelles questions de politique générale de la SAICM et élaborer et approuver des plans de travail pour chaque question par le biais d'une résolution omnibus lors de la Cinquième Conférence internationale des ministres des Affaires étrangères. À titre d'exemple, à cet égard, IPEN encourage toutes les parties prenantes à soutenir la création d'une Alliance mondiale sur les pesticides extrêmement dangereux, comme le propose la Région Afrique dans le document [SAICM/IP.4/INF/38](#).

En outre, dans le cadre des activités de mise en œuvre, il est nécessaire que les parties prenantes fassent l'inventaire et la planification (y compris les ressources) pour atteindre les objectifs initiaux. Si les objectifs initiaux pour les sujets de préoccupation n'ont pas été atteints, des objectifs et des indicateurs spécifiques doivent être établis (par exemple, « L'élimination du plomb dans la peinture doit être atteinte dans (un nombre spécifique) de pays d'ici 2025. »)

- **Convenir de la création d'un fonds mondial sur les produits chimiques et les déchets afin de mettre pleinement en œuvre l'approche intégrée du financement dans l'instrument Au-delà de 2020**

Lors de la première session de l'IP4, le groupe thématique sur les finances a abordé la nécessité de dégager de nouvelles ressources financières pour soutenir la mise en œuvre de l'instrument Au-delà de 2020. La Région Afrique, et [IPEN/CIEL](#), ont appelé à une taxe coordonnée à l'échelle mondiale sur les produits chimiques de base (c'est-à-dire les matières premières qui entrent dans la fabrication d'autres produits chimiques). Le produit de cette taxe devrait être versé dans un Fonds international nouvellement créé pour la gestion rationnelle des produits chimiques, qui devrait être accessible à toutes les parties prenantes et ne pas être limité dans le temps.

Toutefois, un accord sur l'existence et le réapprovisionnement de ce type de mécanisme de financement externe dédié est loin d'être atteint. La reprise de la session de l'IP4 devrait convenir de créer un nouveau fonds mondial pour la gestion des produits chimiques, comme c'est actuellement le cas pour d'autres AME sur la biodiversité et le climat. Ce fonds devrait être accessible à toutes les parties prenantes et devrait inclure un financement important provenant de l'industrie chimique et d'autres secteurs qui sont des utilisateurs en aval des produits chimiques (par exemple, par le biais de cadres de la responsabilité élargie des producteurs).

Dans le cadre de la mise en place de moyens appropriés pour la mise en œuvre de l'instrument Au-delà de 2020, les pays devraient envisager de réformer le programme spécial de l'ANUE, afin qu'il ne soit plus limité dans le temps, que son périmètre d'application soit moins restrictif et qu'il soit accessible au plus grand nombre, c'est-à-dire pas seulement par les gouvernements. Un mécanisme de financement avec un accès semblable à celui du programme de démarrage rapide (Quick Start) serait plus approprié compte tenu de ses réussites dans le passé.

- **Renforcer le caractère multisectoriel de l'accord**

Le projet de texte Au-delà de 2020 souligne la nécessité d'une approche multisectorielle et stipule que des représentants des secteurs du travail, de la santé, de l'agriculture et d'autres secteurs concernés par les produits chimiques devraient être impliqués. Cependant, le texte a encore besoin de mécanismes qui permettront d'intégrer efficacement l'instrument dans d'autres secteurs autres que les ministères de l'environnement et les parties prenantes traditionnelles des accords multilatéraux sur l'environnement. Ces mécanismes doivent viser à garantir que les populations les plus vulnérables aux impacts des produits chimiques dangereux, notamment les jeunes, les femmes et les groupes autochtones, puissent participer pleinement à la mise en œuvre de l'instrument. Cette participation doit être dûment soutenue par un financement adéquat aux organisations de la société civile afin de garantir un engagement significatif dans la mise en œuvre de l'instrument aux niveaux national et international.

En outre, suite à une proposition d'un document de l'IOMC ([FAO, OIT, PNUD, ONUDI, UNITAR, OMS, Banque mondiale et OCDE](#)) lors de l'IP4, un objectif a été proposé et inclus dans le document consolidé :

« Objectif D6 - D'ici à 20xx, des stratégies de gestion durable des produits chimiques et des déchets ont été élaborées et mises en œuvre pour les grands secteurs économiques où l'utilisation de produits chimiques est intense, qui identifient les produits chimiques prioritaires préoccupants, les normes et les mesures visant à réduire l'apport et l'empreinte des produits chimiques tout au long des chaînes de valeur (par exemple, le textile, l'électronique, le bâtiment, l'agriculture, etc.). »

Suite à ce développement, l'IOMC a organisé un atelier pour explorer les considérations et les principes directeurs pour soutenir une action mondiale efficace dans les secteurs économiques et les chaînes de valeur à forte utilisation de produits chimiques dans le cadre du nouveau cadre « Au-delà de 2020 ». L'IOMC a proposé la création d'un dialogue sur les secteurs industriels afin de développer une action dans ces secteurs (l'action comprendrait la création de listes de priorités, de normes sectorielles et d'indicateurs spécifiques).

L'IPEN estime qu'il est important d'impliquer les utilisateurs de produits chimiques en aval dans les efforts visant à parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques. Cependant, ces efforts doivent avoir des objectifs clairs basés sur des préoccupations identifiées. Par conséquent, les stratégies visant à impliquer les secteurs qui sont des utilisateurs intensifs de produits chimiques préoccupants doivent être identifiées et traitées dans le cadre du mécanisme des questions préoccupantes, et d'un plan de travail complet qui comprend l'élaboration des cibles, d'indicateurs et de jalons. Les nouvelles questions de politique générale et les sujets de préoccupation déjà identifiés ont toutes une orientation sectorielle (électronique, produits pharmaceutiques, agriculture) et d'autres questions pourraient être identifiées avec un cadrage sectoriel (par exemple, les textiles, les matériaux de construction, les produits cosmétiques).